



CONFEDERATION  
DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS



79 rue Tocqueville, 75017 PARIS

Le 24 août 2010

# Pourquoi les dermatologues-vénérologues doivent voter pour les listes C.S.M.F ?

## Où en est-on ?

La dermatologie est une spécialité d'organe dont le champ d'application est très vaste, comprenant la dermatologie :

- > Médicale
- > Chirurgicale
- > Allergologique
- > Esthétique
- > Maladies sexuellement transmissibles

L'évolution de la spécialité et l'introduction de techniques nouvelles impliquent une coopération étroite avec les syndicats dits "horizontaux" qui seuls ont accès aux discussions conventionnelles. Coopération nécessaire pour la défense des actes cliniques et techniques et pour leur rémunération à un juste niveau.

Le rôle des dermatologues dans la prévention et la prise en charge des cancers cutanés dont l'incidence est en augmentation constante, leur rôle comme spécialistes de l'organe peau et des maladies sexuellement transmissibles doit être reconnu par l'ensemble des acteurs du système de santé tant au niveau régional que national.

### Ce que la CSMF propose

- > prendre en compte la situation financière inacceptable des spécialités cliniques à travers un forfait du coût de la pratique favorisant leur regroupement et une meilleure lisibilité (plateaux cliniques, maisons des spécialistes).
- > **une nouvelle rémunération des consultations identique pour tous.** Le C et le CS sont dépassés, il faut les remplacer par une lettre clé (CM) utilisable par tous les praticiens avec plusieurs niveaux pour en rémunérer plus justement le contenu, la durée et la difficulté.
- > l'introduction, en complément du paiement à l'acte d'**une rémunération diversifiée**, notamment des forfaits pour aider le médecin, entre autres, à déléguer à du personnel spécifique le poids des tâches administratives, mais également des forfaits pour l'éducation à la santé et la prévention.
- > la prise en compte du coût de la pratique dans la CCAM technique et la revalorisation

La CSMF propose une convention bouclier pour protéger les médecins contre la loi Bachelot et la toute-puissance des ARS.

La CSMF ne signera pas de nouvelle convention sans les moyens nécessaires.

La CSMF exige la suppression du mécanisme pervers qui permet au gouvernement de repousser l'application sine die des revalorisations signées. Tout accord signé devra être appliqué aux échéances

Pour les dermatologues, la CSMF défend :

- > La reconnaissance du travail accompli en cancérologie
- > La revalorisation des coûts pour la chirurgie des cancers cutanés, il est totalement inacceptable que certains actes soient pratiqués à perte en secteur 1 !
- > La reconnaissance des consultations longues pour l'éducation à la santé, la prévention et la prise en charge des maladies chroniques
- > La reconnaissance de l'expertise particulière des dermatologues en matière d'esthétique.

**Dr. Jean François REY,**  
Président de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

**Dr. Gérard ROUSSELET,**  
Représentant du SNDV  
au Comité Directeur de l'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F

**Si vous voulez dire STOP au massacre de la médecine spécialisée ne laissez pas passer cette occasion d'exprimer votre ras-le-bol ! Le gouvernement doit en tenir compte ! Trop c'est trop !**

**VOTEZ UTILE, VOTEZ CSMF !**

Toutes les informations sur les élections aux URPS et les prises de positions de la CSMF sur : [www.elections.csmf.org](http://www.elections.csmf.org)